

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 février 1865

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 4 p. (407r, 408r, 409v, 410r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 février 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43224>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 février 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin explique qu'il est incertain sur l'opportunité d'un appel incident et qu'il ne craint pas que l'enquête nuise à sa réputation. Il informe Favre que sa femme croit à l'effet de la plaidoirie de son avocat sur le spiritisme et le fouriéisme de Godin, car elle a interrogé un ancien comptable sur les séances de spiritisme auxquelles il a participé. Sur une dépêche adressée à Godin à Londres relative à un voyage d'Esther Lemaire, dépêche que ses adversaires veulent utiliser contre lui. Godin communique à Favre une lettre de l'avocat Demeur qui décrit les moyens utilisés par ses adversaires pour appuyer leur demande en séparation. Godin promet à Favre sa reconnaissance et celle de la population du Familière s'il parvient à mettre rapidement un terme à l'affaire.

Support La lettre est difficilement lisible, en particulier les deuxième, troisième et quatrième folios.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Familière](#), [Fouriéisme](#), [Procédure \(droit\)](#), [Spiritisme](#)

Personnes citées

- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Demeur, Adolphe \(1827-1892\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Busigny \(Nord\)](#)
- [Londres \(Royaume-Uni\)](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 31/05/2023

lettres à Guise le 23. février 1663

Demand
presque de la
partie de

Campagne Monsieur

et celle de Bourg

jeudi Louvois par son Maître. Je vous dirai
dernièrement l'opinion de M. Dupperrin
qui était contrainte à l'appel incident. Il m'a
dépêché qu'il se range à notre avis. Mais alors
quand je me suis mis à juger l'affaire arrêtée
sur ce point, je dis avantageusement que j'avais
d'adversaires qui se tenaient devant aucun
moyen. Il ne prouverait appartenir que notre
tuteur soit. De me faire sortir aussi vite
de cette affaire, mais le pris alors. Soit être
la confirmation du jugement. L'appel incident
ne pourra me donner que peu de mes
fiefs le moins d'avoir appartenir et prouver
le dit. Mais aussi quel avantage ? Si l'on
me rendoit tout entier à mes fiefs et à mes
affaires, qui ont tant besoin de paix et de
tranquillité. C'est là le seul motif que milite
à mes yeux en faveur de l'appel incident.
Je me suis en l'autre façon prémunie. Je
l'ay fait au sujet de ma réputation; ma
vie ne sera pas atteinte par ces mesures;
elle échappe à une bête ou plus. Si des
griffes de mes ennemis, et n'est que que pour
à rouvrir dans tout de mes actes, je crois qu'il
y a faire disparaître les écrits que l'on
est absent de la ville. comme le

Monsieur Talon

...spécialement arrivé Montréal le matin
dimanche que nous avons démissionné en
joint pour faire un prochain sentiment

... D'abord il permettra de gagner du temps,
 d'atténuer le malaise mais une solution aussi
 prompte que celle que vous avez proposée, serait
 le plus bâti qui laisserait des traces insuppable.
 De deux amies que j'aurai le plaisir de vous présenter
 auquel pourra être attaché cette première formation
 des goûts pour leur magnification du travail.
 Les bûcheres de bois sont pour le travail
 et pour le progrès moral et intellectuel, sous les
 auspices de l'Amour fraternel des éléments
 pacifiques hostiles aux trahisons et au capital pa-
 vidillant de la nature sans débordement.
 Cela à l'instar d'agriculteur possède les sentiments
 et les ardeurs de la bonté, générosité, honnêteté, vertu
 et de la force de la vie. *Le Goûteux*
 ... Je ne sais pas si je pourrai me faire
 comprendre, mais c'est à ce que je crois que
 lorsque j'appelle ces bûcheres, c'est que
 je veux dire que dans le travail de la nature
 il y a un grand plaisir à faire des choses
 simples et bonnes, et que lorsque
 l'on a fait quelque chose de difficile, alors
 il y a un plaisir à faire quelque chose de
 difficile et de bon. Mais il y a un plaisir
 à faire quelque chose de simple et de bon.
 ... Il faut que je fasse une autre chose
 dans le travail de la nature, mais dans le travail
 de la nature il y a un plaisir à faire quelque
 chose de difficile et de bon.